



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 3 février 2026 à 19h00.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Mario Lampron
- Siège #4 - Sarah Pelletier
- Siège #5 - Nathalie Leblanc
- Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Plante. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

À la fin janvier, nous avons reçu un ensemble cadeau de tous les organismes de Victoriaville, vous êtes invités à venir vous choisir quelque chose.

Samedi 7 février, Poker Run c'est une randonnée de motoneige et VTT est organisée pour ramasser des fonds pour Leucan, vous êtes invités. À midi inscription à la salle communautaire et départ 12h30.

2026-02-014 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 janvier 2026
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 janvier 2026
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Adoption du règlement modifiant le plan d'urbanisme
 - 5.2 - Adoption du second projet du règlement amendant le règlement de zonage
 - 5.3 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
 - 5.4 - Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques
 - 5.5 - Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2026 dans notre municipalité
 - 5.6 - Revenu reporter dans le programme de Nouveaux Horizons
- 6 - VOIRIE
 - 6.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet entretien Réseau Routier
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-02-015

3.1 - Séance ordinaire du 6 janvier 2026

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 janvier dernier est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2026-02-016

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 janvier 2026

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 3 février 2026;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Justin Allard et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 4^e jour du mois de février 2026

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

2026-02-017

5.1 - Adoption du règlement modifiant le plan d'urbanisme

Sur proposition de Nathalie Leblanc, conseillère, appuyée par Sarah Pelletier, conseillère, le règlement intitulé « Règlement 2026-001 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2015-27 », est adopté.

ADOPTÉE

2026-02-018

5.2 - Adoption du second projet du règlement amendant le règlement de zonage

Sur proposition de Charles Martin, conseiller, appuyée par Sarah Pelletier, conseillère, le second projet de règlement au zonage intitulé « Règlement numéro 2026-002 amendant le règlement de zonage numéro 2015-28 de la Municipalité de Sainte-Séraphine » est adopté.

ADOPTÉE

2026-02-019

5.3 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

Il est proposé qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Projet préparé et proposé par l'Association des bibliothèques publiques du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), et appuyé par le Réseau BIBLIO du Québec.

2026-02-020

5.4 - Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

ATTENDU QU' une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Sarah Pelletier,
appuyé par Nathalie Leblanc,
et résolu à l'unanimité :

1. QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;
2. QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;
3. QUE la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;
4. QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

2026-02-021

5.5 - Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2026 dans notre municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère?;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale?;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative?;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif?;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région?;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire?;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain?;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable?;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité?;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation?;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ de déclarer que la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE appuie les Journées de la persévérance scolaire 2026 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, nous nous engageons aussi à :

- Porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire

2026-02-022

5.6 - Revenu reporter dans le programme de Nouveaux Horizons

Considérant qu'il reste un solde de 2 521,68\$ dans le programme nouveaux horizons;

Considérant que nous devons attribuer les sommes à un projet;

Il est proposé par: Sarah Pelletier

Secondé par: Justin Allard

Que les sommes seront attribuées au projet des jeux d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - VOIRIE

2026-02-023

6.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet entretien Réseau Routier

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 100 411,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Nathalie Leblanc, appuyé par Alexandre Talbot, il est unanimement résolu que la municipalité de Séraphine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau routier.

ADOPTÉ

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur Sylvain Plante, maire, informe que lors de la séance des maires, il n'y a pas eu de rencontre en janvier.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho: Le 21 février à la bibliothèque de 9h30 à midi, une activité de bricolage pour la Saint-Valentin.

Comité MADA, Politique familiale, etc.:

Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité Consultatif d'Urbanisme:

Rien à signaler

Comité activité municipale:

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 10 et terminée à 19 h 17.

2026-02-024

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 17, il est proposé par Sarah Pelletier et résolu à l'unanimité que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Sylvain Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Plante
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière